



EUROPEAN PARLIAMENT

PARLEMENT EUROPÉEN

**DÉLÉGATION POUR LES RELATIONS AVEC LES PAYS DE LA
COMMUNAUTÉ ANDINE**

**Projet de rapport de M. Alain LIPIETZ, président du groupe de travail, à la commission
des affaires étrangères et à la commission du développement
sur le voyage du groupe de travail au**

Pérou (Lima et Piura)

20-24 novembre 2006

Bruxelles, 28 novembre 2006
LMG/nal

CR\645214FR.doc

PE 383.629

FR

FR

Introduction

Le programme d'activités 2006 de la délégation pour les relations avec les pays de la Communauté andine prévoyait la visite d'un groupe de travail au Pérou dans la semaine du 17 au 22 avril. Face au retard pris dans l'approbation du programme général d'activités des délégations interparlementaires, le Président du Parlement européen a autorisé ce voyage par lettres du 30 août et du 20 octobre 2006.

Situation interne

Après la démission du président Alberto FUJIMORI, élu en 2000 pour un troisième mandat, le Pérou connaît une phase de transition où la présidence est assurée par M. Valentín PANIAGUA, qui a pour principal objectif de préparer et de superviser les élections présidentielles et législatives, dont le premier tour a lieu le 8 avril 2001. Le second tour voit la victoire du candidat de Perú Posible, M. Alejandro TOLEDO, avec 53 % des voix. (Le Parlement européen a envoyé des missions d'observation électorale pour suivre ces élections).

L'ancien président Alan GARCÍA, sous les couleurs de l'APRA (Alliance populaire révolutionnaire américaine), engrange pour sa part, malgré sa défaite au second tour, presque 47 % des suffrages.

Les élections municipales de novembre 2002 confirment le retour de l'APRA sur la scène politique: le parti social-démocrate remporte en effet 12 des 25 présidences de région, tandis que Perú Posible n'en obtient qu'une seule.

Aux élections générales du 9 avril 2006, Alan GARCÍA, leader du PAP (parti apriste péruvien), coiffe sur le fil au second tour, le 4 juin, avec 52,6 % des suffrages, son rival nationaliste, Ollanta HUMALA, du parti Unión por el Perú. M. GARCÍA avait déjà été président du Pérou entre 1985 et 1990.

Le Parlement européen a envoyé à ces élections une délégation parlementaire d'observation électorale composée de 7 membres et présidée par le député José Ignacio SALAFRANCA (PPE).

Les élections se sont déroulées sans incident, sous l'égide, à l'échelon national, des institutions propres du système électoral péruvien: Jurado Nacional de Elecciones [Jury national des élections], Oficina Nacional de Procesos Electorales [Bureau national des processus électoraux] et Registro Nacional de Identificación y Estado Civil [Registre national des personnes].

L'éradication des groupes terroristes, et au premier chef du Sentier lumineux - qui avait évolué vers la guérilla urbaine - et du MRTA, constituait le principal objectif du président FUJIMORI, qui comptait pour cela avec l'appui des États-Unis.

Sous le gouvernement de M. FUJIMORI, la répression contre les mouvements dissidents d'opposition (comme le MRTA), les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme a été constante. Les menaces systématiques ainsi que les tortures étaient fréquentes (on en vint notamment à imposer des programmes de stérilisation forcée à quelque 200 000 indigènes). Les

graves violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales perpétrées dans cette période constituent des crimes contre l'humanité dénoncés par de nombreuses ONG et actuellement portés devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

En novembre 2000, M. FUJIMORI profite d'un voyage au Japon pour annoncer sa démission. Le Congrès péruvien nomme une administration provisoire, dirigée par Valentín PANIAGUA, qui tente de restaurer les valeurs de la démocratie et de la légalité. L'ancien président FUJIMORI se trouve actuellement détenu (en liberté conditionnelle) au Chili. Le Pérou réclame son extradition.

Créé en juin 2001 sous l'administration TOLEDO (Perú Posible) avec le soutien de la Commission européenne (rapport de décembre 2003), la Commission Vérité et réconciliation a pour mandat d'enquêter sur les violences armées de la période 1980-2000, qui ont fait quelque 70 000 victimes («disparitions» et assassinats politiques), et d'identifier les responsables parmi les forces de sécurité et les groupes terroristes tels que le Sentier lumineux. Les procès contre les dirigeants du SL ont été joints en une seule procédure pour faciliter leur dénouement, qui s'est conclu par la condamnation du chef de la guérilla, Abimael GÚZMAN, et de ses plus proches lieutenants.

Malgré d'incessants remaniements de l'exécutif, la popularité du président TOLEDO ne cesse de baisser, pour ne se stabiliser — au plus bas — qu'à la fin de son mandat. Les Péruviens ont le sentiment que les promesses électorales sont restées lettre morte, notamment en matière de lutte contre la pauvreté et le chômage (bien que l'on estime à 2 % la réduction du taux de pauvreté, 52 % de la population vit encore en dessous du seuil de pauvreté). Les scandales de corruption, qui ont fait tomber plusieurs de ses ministres, menacent également l'entourage familial de M. Toledo, tandis que l'insécurité augmente et que la crainte d'une reprise des activités du Sentier lumineux se ravive.

Sur le plan économique, bien que le Pérou dispose d'abondantes ressources naturelles (dont les minéraux, les produits forestiers et la pêche), le sous-développement ainsi que les déséquilibres sociaux, régionaux et sectoriels n'ont pas permis à l'économie du pays de décoller. Dans bien des régions, la culture de la coca reste encore l'activité la plus lucrative, malgré les bons résultats obtenus lors des différentes campagnes d'éradication.

Dans le prolongement du II^e sommet des chefs d'État et de gouvernement UE-Amérique latine & Caraïbes, qui a eu lieu à Madrid en mai 2002, l'Union européenne et la Communauté andine ont signé en décembre 2003 un accord de dialogue politique et de coopération. Le IV^e sommet UE-ALC, tenu à Vienne en mai 2005, a donné le coup d'envoi à l'ouverture des négociations en vue d'un accord d'association entre la CAN et l'UE. Le récent retrait du Venezuela de la CAN, suivi de son adhésion au MERCOSUR, ainsi que la disparité politique et programmatique des gouvernements actuels de la Communauté andine ne vont pas faciliter les négociations de l'UE avec les deux blocs.

Le gouvernement d'Alejandro TOLEDO s'est distingué par sa volonté d'être présent sur la scène internationale, comme en témoigne le fait que le III^e sommet des présidents d'Amérique du Sud s'est tenu à Cuzco les 8 et 9 décembre 2004. Le Pérou s'est également fortement impliqué en faveur de l'intégration régionale, avec un certain nombre de résultats pratiques, tels que ceux annoncés à l'occasion du sommet de Cuzco: proclamation de la Communauté sud-américaine

des nations, construction d'une route joignant le Brésil au Pacifique en traversant le territoire péruvien, suspension des visas entre les pays membres de la Communauté andine, suppression de l'exigence de passeport entre Péruviens et Chiliens.

Après l'épisode de la tentative de rébellion armée menée le 1^{er} janvier 2005 par le dirigeant «ethnocacériste» Antauro HUMALA, qui a duré trois jours et causé la mort de six personnes, l'administration TOLEDO est parvenue à stabiliser dans une large mesure la politique intérieure.

M. TOLEDO avait déjà perdu la confiance des Péruviens depuis les élections régionales de novembre 2002, et la minorité dont il disposait au Congrès ne lui permettait plus de gouverner.

Malgré une croissance économique estimée à 4-5 % pour 2006, les problèmes les plus aigus du pays, la pauvreté et le chômage, sont toujours d'actualité. Le taux de chômage dépasse les 10 %, et les niveaux de pauvreté restent élevés en milieu rural.

Le PIB par habitant est estimé à 6 289 USD pour 2006, ce qui place le pays au 99^e rang mondial. L'indice du développement humain s'établissait à 0,792 en 2003 (79^e rang mondial). Les exportations ont augmenté de 33,7 % en 2005 par rapport à l'année précédente, et l'on s'attend à une nouvelle poussée de 35 % pour 2006. Elles sont principalement destinées aux États-Unis et à la Chine.

Le Pérou a signé des accords de libre-échange avec les autres pays andins, les pays membres du MERCOSUR, la Thaïlande et, plus récemment, les États-Unis.

Grâce, pour une bonne part, au système de préférences généralisées (SPG), qui exempte de droits de douane 90 % des exportations péruviennes, celles-ci ont connu une forte augmentation, sans toutefois que la masse de la population en tire véritablement profit.

Le Pérou est partie prenante du Dialogue de haut niveau sur les drogues, conclu entre la Communauté andine et l'UE en 1995.

Les objectifs de coopération les plus importants sont la cohésion économique et sociale, l'intégration économique régionale et la lutte contre le trafic de drogue.

Outre la réduction de l'extrême pauvreté au Pérou, notamment en milieu rural, les autres thèmes pertinents pour la coopération sont la protection de l'environnement —en particulier la préservation de la forêt tropicale— jointe à la recherche d'un développement durable, ainsi que l'amélioration du système éducatif, du système de santé et des réseaux d'approvisionnement en eau, l'impulsion de politiques d'égalité entre hommes et femmes et les stratégies de prévention des catastrophes naturelles.

Il s'agit également de contribuer au développement de l'industrie et des services du pays ainsi qu'au renforcement de son secteur export.

Le document de stratégie 2002-2006 de la Commission européenne pour la coopération avec le Pérou affiche trois grands objectifs:

- appui aux réformes institutionnelles de l'État de droit visant à garantir la transition démocratique;
- développement socio-économique, de la production et des infrastructures;
- intégration régionale.

Dans le cadre de l'accord de paix entre le Pérou et l'Équateur de 1998, l'Union européenne s'est engagée à lutter contre la pauvreté dans cette zone frontalière.

L'UE participe également, en partenariat avec le gouvernement péruvien (de même qu'avec la Bolivie, le Brésil, la Colombie et le Venezuela), au programme d'appui à la sécurité alimentaire (PASA) et au programme de protection de l'environnement et de préservation de la forêt tropicale, qui se consacre également à la lutte contre les mines antipersonnel. De même, le Pérou participe, en tant que membre de la Communauté andine, aux programmes que l'UE développe avec celle-ci (ALFA, ALBAN, etc.).

Le Parlement européen s'est montré conscient de la situation difficile que traverse le Pérou, de son instabilité politique et des violations des droits de l'homme qui ont été commises sous l'administration FUJIMORI. Dans sa résolution du 19 janvier 2006, le Parlement soutient l'extradition de M. FUJIMORI vers le Pérou, convaincu de la légalité et de l'équité de la procédure et réaffirmant l'importance de la lutte contre l'impunité. Il exprime, à cette occasion, sa préoccupation face à la recrudescence récente des violations des droits de l'homme, alors même que la démocratie semblait rétablie.

Deux projets de loi présentés récemment au Congrès péruvien ont suscité une initiative de la Commission européenne, suivie d'une action de la troïka.

Le premier a trait au rétablissement de la peine de mort, que, selon certains de nos interlocuteurs, le candidat de l'APRA aurait promis pendant sa campagne électorale pour les personnes coupables de viol et d'assassinat de mineurs. On parle même d'élargir l'application de la peine de mort aux crimes de terrorisme, qui encourent déjà la peine maximale prévue par le code pénal. Cela serait en contradiction avec les accords internationaux souscrits par le Pérou, notamment le Pacte de San José. Si le projet de loi était adopté, le pays devrait se retirer de ce pacte et, par suite, de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Nos interlocuteurs nous ont déclaré à maintes reprises que cela ouvrirait la voie à l'adoption de lois d'amnistie qui viendraient à point nommé pour certains membres du gouvernement actuel.

Le second projet de loi porte sur les ONG; il s'agirait de soumettre les activités des ONG au contrôle de l'APCI (agence péruvienne pour la coopération internationale), à travers une hiérarchisation des priorités de la coopération.

L'arrivée de la délégation au Pérou a coïncidé avec les élections municipales et régionales, qui ont eu lieu le 19 novembre. Les résultats marquent la déroute de l'APRA et des autres grands partis qui avaient concouru aux élections présidentielles et législatives du mois d'avril, et le triomphe des candidats indépendants. L'APRA n'obtient que deux régions sur 24, et une province constitutionnelle. Le parti nationaliste d'Ollanta HUMALA s'est effondré, notamment dans le sud du pays. On constate désormais une fracture entre la capitale Lima —, dont le maire, Luis CASTAÑEDA, du parti Unión Nacional [Unité nationale], a été largement réélu — et le

reste du territoire national, ainsi que la disparition du fujimorisme au niveau municipal et régional.

Ces résultats, qui révèlent une situation bien différente de celle en vigueur au Congrès de la République, sont interprétés par certains de nos interlocuteurs comme un triomphe personnel du président GARCÍA face à son parti. Il nous a été signalé à maintes reprises, au cours de nos entretiens, qu'un retour sur la scène politique de M^{me} Lourdes FLORES (candidate de l'Unión Nacional, vaincue au premier tour des élections présidentielles) n'était pas à écarter.

Les résultats électoraux laissent présager des relations difficiles entre l'exécutif central et les exécutifs régionaux, compte tenu des différences idéologiques, de la multiplicité des interlocuteurs, dont il sera délicat de relier et d'articuler les différentes positions, et des intérêts qui ne tarderont pas à se faire jour sur des questions comme le secteur minier ou le système fiscal.

Rencontres avec des membres de l'exécutif

La délégation a été reçue par le **président du Conseil des ministres**, M. **Jorge del CASTILLO**, accompagné de la seconde vice-présidente, M^{me} **Lourdes MENDOZA del SOLAR**, auxquels elle a fait part de sa préoccupation concernant l'esprit des deux projets de loi sur les ONG et le rétablissement de la peine de mort. M. **del CASTILLO** a indiqué qu'il était pratiquement certain que cette dernière proposition ne passerait pas, car il faudrait une majorité des deux tiers au Congrès pour modifier la Constitution et, comme c'est déjà arrivé par le passé, les députés se prononceraient par un «vote de conscience», passant outre la discipline de parti.

Quant à la législation sur les ONG, M. **del CASTILLO** a exprimé à titre personnel son désaccord avec le projet de loi, qui se trouvait encore à l'étude en commission parlementaire, en précisant par ailleurs que seules les organisations souhaitant bénéficier d'exonérations fiscales entreraient dans son champ d'application.

En se référant à des activités prétendument «dangereuses» pour l'État, le ministre a donné comme exemples la défense de l'agriculture dans des régions où l'on entreprend des prospections en vue d'ouvrir des mines (le danger serait de défendre une activité économique prémoderne face au progrès), ou encore le prétendu soutien au sécessionnisme des communautés indigènes ashuar à la frontière entre le Pérou et l'Équateur (auquel ne croit aucun de nos interlocuteurs). Ces affirmations montrent que l'ambition de contrôler les ONG par la loi APCI n'est pas sans risque pour la démocratie ainsi que pour la permanence de la coopération internationale au Pérou.

Par ailleurs, la politique péruvienne de lutte contre la drogue et le trafic de drogue a donné lieu à un échange de vues intéressant, au cours duquel le ministre a souligné que la politique suivie par son gouvernement repose sur une approche plus intégrée que par le passé, dans la mesure où l'éradication est désormais couplée à des solutions de remplacement viables et fondées sur un développement durable; la stratégie péruvienne prend ainsi résolument ses distances avec la politique de fumigation engagée par le gouvernement colombien.

La délégation a rencontré le **vice-ministre des affaires étrangères**, M. **Gonzalo GUTIÉRREZ**, avec lequel elle a passé en revue les relations bilatérales, en soulignant la nécessité de lancer des

politiques conjointes dans des domaines tels que la lutte contre la drogue ou la gestion des flux migratoires. La situation interne de la CAN, à la suite du retrait du Venezuela, a également été abordée.

La délégation a informé le vice-ministre qu'il était exclu que l'UE puisse signer un accord individuel avec tel ou tel pays de la CAN. S'agissant des négociations UE/CAN, la rencontre a permis d'évoquer les problèmes que certains secteurs pouvaient présenter, tels l'agriculture (et en particulier le secteur de la banane) et les droits de propriété intellectuelle, ces derniers dans le contexte de la nécessité de protéger la biodiversité et les savoirs traditionnels des indigènes de leur commercialisation.

Les principaux thèmes communs aux différentes réunions tenues avec les interlocuteurs péruviens ont également été abordés, à savoir les projets de loi sur le rétablissement de la peine de mort et sur les ONG. Concernant ce dernier projet, la délégation européenne a attiré l'attention sur les conséquences négatives qu'il pourrait avoir sur les aides non officielles acheminées par les ONG. Le vice-ministre a défendu le projet en expliquant qu'il visait à une plus grande transparence dans la gestion des activités des ONG. Il n'a pas hésité à qualifier d'illégales les activités de certaines organisations.

Quant au premier projet de loi, le président de la délégation européenne a indiqué que le rétablissement de la peine de mort était incompatible avec la qualité d'associé de l'UE et qu'il pouvait même remettre en cause le bénéfice du SPG.

En ce qui concerne la lutte contre le trafic de drogue, le vice-ministre a fait part du souhait du président GARCÍA d'organiser un sommet sur cette question entre les pays andins, l'UE et les États-Unis. S'agissant de l'émigration, il a été rappelé qu'il fallait analyser le problème sous l'angle humanitaire, en respectant les droits des émigrants, tout en canalisant les envois de fonds vers des investissements productifs.

La délégation a été reçue par la **ministre du travail**, M^{me} **Susana PINILLA**, qui a exposé les programmes de développement engagés par son gouvernement, en soulignant la nécessité de favoriser la création d'emplois par des investissements productifs ainsi que par la formalisation et le renforcement des capacités des microentreprises informelles. La délégation a invité la ministre à réfléchir aux conditions pour que l'accord UE-CAN, dont la négociation est imminente, puisse profiter à la masse des travailleurs du secteur informel. Ainsi, il serait souhaitable que les deux parties adoptent des approches novatrices, à commencer par la mise au point de mesures d'incitation appropriées pour que les travailleurs puissent formaliser leur statut. De même, il a été recommandé que la situation des petites et moyennes entreprises soit prise en compte dès l'ouverture des négociations.

Rencontres avec des membres du corps législatif

La délégation européenne a été reçue par le premier **vice-président du Congrès**, M. **José VEGA ANTONIO**, auquel le président de la délégation a fait part de la préoccupation européenne devant un possible rétablissement de la peine de mort ainsi qu'à l'égard d'une législation qui affecterait les activités des ONG.

La délégation a tenu une réunion de travail avec des membres de la **commission pour les peuples andins, amazoniens et afropéruviens et pour l'écologie**, présidée par M. **Carlos CÁNEPA La COTERA**, durant laquelle ont été abordées notamment la décentralisation et la situation du secteur minier. On a évoqué à propos de ce dernier le «passif environnemental» existant après des décennies d'exploitation minière; certaines mines ont été exploitées pendant de nombreuses années sans tenir compte des conséquences pour les populations indigènes, pas plus que des effets sur l'environnement.

Il a été en outre réaffirmé la nécessité d'une loi sur les peuples autochtones qui soit rédigée avec la participation de leurs représentants, à savoir ceux des Quechuas, des Aymaras et des 95 ethnies mineures que compte le pays.

Rencontres avec des représentants de la société civile

La délégation a rencontré M. Javier DÍEZ CANSECO, avec lequel ont été abordés différents aspects de la **lutte contre la corruption** au Pérou. M. DÍEZ CANSECO évalue à 2 000 millions de dollars les détournements de fonds opérés sous le gouvernement de M. FUJIMORI. À l'heure actuelle, 150 fonctionnaires et membres des forces armées du gouvernement FUJIMORI se trouvent en prison, accusés de corruption.

M. DÍEZ CANSECO a attiré cependant l'attention sur une alliance au Congrès entre l'APRA et les fujimoristes, que préside un ancien avocat de M. FUJIMORI, M. de SOUSA. Cela pourrait se traduire par un moindre empressement à traiter les affaires de corruption remontant à l'époque de l'ancien président, actuellement détenu au Chili, une inaction ostentatoire de la commission compétente pour l'extradition de M. FUJIMORI et l'implication dans des affaires de corruption de fonctionnaires du gouvernement du précédent président, M. Alejandro TOLEDO.

La lutte contre la corruption se voit actuellement entravée par la révocation des magistrats concernés au sein de l'instance spéciale anticorruption du bureau du procureur et le quasi-démantèlement de ladite instance, l'offre du gouvernement de prêter une assistance juridique aux militaires accusés de violations des droits de l'homme et le fait que le Congrès ne donne pas suite aux plaintes déposées par les commissions d'enquête sur des affaires de corruption.

M. DÍEZ CANSECO a également dénoncé l'abandon du projet du Congrès sur le contrôle de l'exécution du budget.

Il a évoqué par ailleurs la situation du secteur minier au Pérou, qui se caractérise par le fait que l'État n'encaisse pratiquement aucune redevance sur les productions minières et que la contribution du secteur à l'économie du pays se réduit à des impôts sur les bénéfices souvent minorés grâce aux réinvestissements autorisés par la loi.

Le secteur, dont les sociétés minières tirent d'énormes bénéfices, ne génère que 80 000 emplois directs et 160 000 indirects, et ne tient pratiquement aucun compte des effets sur l'environnement.

La délégation a discuté de la question de la **décentralisation** avec des membres de l'initiative **Propuesta Ciudadana** [Proposition citoyenne], MM. Gerardo TÁVARA et Eduardo BALLÓN. Le mouvement de décentralisation, dont l'initiative revient au gouvernement précédent, est un

processus lent, et le fait que l'organisme chargé de la planification stratégique ne soit pas encore opérationnel n'accélère pas les choses.

Les transferts de compétences aux régions se font lentement, et ne sont pas accompagnés des moyens financiers nécessaires. La décentralisation fiscale est toujours en suspens, de sorte que les gouvernements régionaux ne sont pas habilités à percevoir des impôts. De même, il n'existe pas de loi concernant la perception de l'impôt au lieu d'exercice de l'activité.

Enfin, les responsables de Propuesta Ciudadana ont souligné la nécessité de créer un fonds de compensation interrégional pour compenser les déséquilibres entre les différentes régions.

La délégation a eu une réunion de travail avec M. **Salomón LERNER**, ancien président de la **Commission Vérité et réconciliation (CVR)**, avec lequel elle a discuté en profondeur des projets de loi sur les ONG et le rétablissement de la peine de mort ainsi que du rapport de la Commission qu'il a présidé.

M^{me} Sofia MACHER, présidente du **Conseil de réparation des victimes du terrorisme**, a fourni une évaluation du degré de mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport final de la CVR. M^{me} MACHER a notamment indiqué que les progrès dans la mise en œuvre de ces recommandations avaient été très lents, du fait essentiellement du manque de moyens, mais aussi d'entraves de tous ordres, dont le dessaisissement du procureur et son remplacement par un autre. Sur les 47 affaires présentées par la commission, et qui touchent plus de 1 500 victimes, 23 sont actuellement en instance.

Quant aux exhumations, là encore faute de moyens, elles ne progressent que très lentement.

M^{me} MACHER a par ailleurs exprimé son étonnement devant le fait que le ministère de la défense se soit porté garant de la protection juridique des militaires impliqués (entre 300 et 400) tandis que, pour les victimes ou leurs proches, aucun fonds n'a été mise en place pour garantir la défense de leurs intérêts. Il s'agit là d'une discrimination à l'égard des victimes, face à ceux qui sont accusés d'avoir commis les crimes.

La loi de réparation de 2005, qui prévoit une reconnaissance ou une indemnisation individuelle aussi bien que collective, oblige l'État à réparation du fait de sa responsabilité ou de son inaction. Même lorsque des mesures de réparation sont mises en œuvre, elles ne sont pas perçues comme telles par la population. De plus, dans certains cas, des travaux comme la construction de routes, qui auraient été réalisés de toute façon, sont déclarés comme des actions de «réparation collective»: un tel abus de dénomination met en péril la notion même de réparation et constitue une violation du droit à réparation.

M^{me} MACHER évalue à 2 millions de personnes, soit 600 000 familles environ, le nombre de personnes déplacées en raison du conflit.

La délégation a rencontré des membres de la **Coordination nationale des droits de l'homme (CNDDHH)**, qui l'ont informé du suivi qu'ils font tous les mois de la situation des droits de l'homme au Pérou. Ils ont fait état de l'existence d'un plan national pour les droits de l'homme, élaboré avec l'aide du gouvernement belge, tout en déplorant sa faible diffusion. La loi APCI, si controversée, n'en fait du reste aucune mention, alors qu'il devrait figurer parmi les principaux

documents de référence des ONG. Les membres de la CNDDHH ont demandé à la délégation du PE de veiller à ce que le plan national pour les droits de l'homme soit inséré dans le volet pertinent de l'accord d'association dont les négociations s'ouvrent très prochainement.

Il a également été question de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, en insistant sur la nécessité d'entreprendre la réforme de l'État, de l'armée et du système éducatif, afin d'éviter que les faits actuellement examinés puissent se reproduire à l'avenir. Les progrès dans l'application de ces recommandations sont faibles ou nuls. À titre d'exemple, pour ce qui relève du travail d'enquête proprement dit, les membres de la CNDDHH ont souligné la paralysie dans laquelle se trouvaient de nombreux aspects des recommandations du rapport, à commencer par l'investigation des 6 000 sites dont on sait ou on présume qu'ils abritent des fosses communes clandestines.

En ce qui concerne les procédures en cours, ils ont fait part de leur préoccupation face au peu d'empressement de l'armée à appliquer les recommandations de la Commission.

Enfin, ils ont évoqué les menaces constantes et le harcèlement dont font l'objet les défenseurs des droits de l'homme au Pérou, et qui se sont intensifiées au cours de l'année dernière.

M. Ernesto de la JARA, de l'Instituto de Defensa Legal [Institut de défense juridique], avec d'autres interlocuteurs qui ont informé la délégation de l'état de la réforme de la justice, a exprimé ses craintes que le projet de loi sur les ONG ne se traduise par la réalisation d'audits des activités de ces organisations et n'aboutisse à en exclure certaines de la liste, ce qui reviendrait à les priver d'existence juridique et, par conséquent, de tout accès aux fonds de coopération.

L'un des principaux objectifs du voyage de la délégation était de s'informer sur les conséquences de l'exploitation minière sur les populations concernées et sur l'environnement. À cette fin, la délégation a tenu une réunion de travail avec des représentants de la **Confédération nationale des communautés du Pérou affectées par les mines (CONACAMI)**, dont, notamment, son président, M. Luis Enrique RIOFRÍO, et son ex-président, M. Miguel PALACÍN QUISPE.

Les représentants de la CONACAMI ont expliqué que l'extraction minière entraine en conflit avec l'activité agricole du pays (dont dépend un tiers de la population), dans la mesure où elle entraîne des conflits fonciers avec les sociétés minières, pollue les ressources en eau et portait directement atteinte à la santé de la population. La pollution des eaux risque en outre de mettre sérieusement en difficulté les exportations agricoles péruviennes, en particulier celles qui sont certifiées «agriculture biologique». On dénombre à ce jour 60 conflits portant sur ces questions. La Commission interaméricaine a été saisie de 15 affaires.

Tout en reconnaissant que les exportations minières représentent 50 % du total des exportations péruviennes, ils déplorent le fait que la population n'en perçoit nullement les bénéfices.

Les représentants de la CONACAMI ont également expliqué qu'une partie des conflits trouvent leur origine dans le non-respect de la législation en vigueur, et notamment de la convention 169 de l'OIT — bien que celle-ci ait été incorporée dans le droit national —, qui dispose que les peuples intéressés doivent être consultés avant toute ouverture d'une exploitation minière sur leurs terres. Dans le cas des communautés paysannes, la décision d'autorisation appartient à l'assemblée générale. S'agissant de la mine exploitée par Monterrico Metal, ladite société n'a

pas respecté cette obligation légale, ce qui a suscité des protestations, dont la répression brutale s'est soldée par deux morts.

Enfin, ils ont indiqué qu'ils s'étaient inscrits sur le registre de l'Agence péruvienne pour la coopération, dont ils ont été par la suite radiés au motif que leurs objectifs n'étaient pas «conformes aux priorités du gouvernement péruvien», ce qui, de l'avis de la délégation du Parlement européen, constitue un acte de censure inadmissible.

La délégation a ensuite rencontré des représentants du **réseau MUQUI**, dont sa secrétaire exécutive, M^{me} Ana LEYVA, qui a exposé les actions engagées pour la défense des droits des travailleurs dans les zones minières.

Ils ont affirmé ne pas s'opposer au développement du secteur minier, pour autant que celui-ci respecte les normes de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les cours d'eau, et que les habitants des régions concernées participent aux bénéfices de l'exploitation minière.

Enfin, ils ont fait le point sur la situation de la mine de **MAJAZ**, qui s'est implantée en violation de la législation en vigueur, et dont l'étude d'impact sur l'environnement a été réalisée de façon peu transparente, qui plus est par la société minière elle-même.

Le président de la délégation, M. LIPIETZ, a attiré l'attention sur les conséquences que pourrait avoir le non-respect des conventions internationales, et notamment de la convention 169 de l'OIT, sur l'application du système de préférences généralisées.

Les membres de **FEDEPAZ** ont également évoqué la situation autour de la mine de MAJAZ. Ils ont expliqué que celle-ci affecte deux communautés paysannes et que, par conséquent, conformément à la loi péruvienne, il aurait fallu que les assemblées respectives de ces communautés donnent leur autorisation, à la majorité des deux tiers, pour les travaux d'exploration puissent commencer. La société minière aurait présenté aux autorités centrales les signatures de certains des dirigeants de ces assemblées, obtenues par cooptation, des promesses ambiguës, etc., et non pas celles des deux tiers des membres. Face à la fronde des habitants, qui ont même organisé une marche vers le site minier, la police est intervenue avec une extrême violence.

Rencontres à PIURA

La délégation a visité, aux alentours de Piura, la ville de **Tambo Grande**, où elle a été reçue par le maire, M. Francisco OJEDA, qui lui a fait part de sa préoccupation face aux conséquences négatives que les activités minières engendrent pour une région éminemment agricole comme la sienne. Les déversements et rejets contaminent les nappes phréatiques. De surcroît, cette contamination pourrait remettre en cause la certification «bio» dont bénéficient actuellement les produits de la zone, et qui leur assure une position plus favorable sur les marchés internationaux.

La délégation a ensuite tenu une réunion de travail, avec cette question des conflits miniers en toile de fond, avec des représentants du **diocèse de Chulucanas**, de la **diaconie pour la justice et la paix**, et du groupe **Propuesta Ciudadana**. Ceux-ci ont évoqué le manque de ressources en eau, la sensibilité de la région au phénomène climatique «El Niño» et le fait que, le site minier se

trouvant dans une zone d'écoulement, il polluerait les cours d'eau qui débouchent dans le Pacifique comme dans l'Atlantique. Ainsi, le projet ne met pas seulement en péril la zone où sera exploitée la mine — de surcroît à ciel ouvert —, mais l'écosystème déjà fragile d'une région si vaste que cela pourrait affecter le climat mondial.

Enfin, ces représentants ont déploré le manque d'intérêt du gouvernement péruvien pour les problèmes environnementaux et la priorité absolue qu'il accorde au développement du secteur minier, grand pourvoyeur de devises, au détriment du développement de l'agriculture et au mépris des conséquences sur l'environnement.

Autres rencontres

La question de la lutte contre la drogue a été abordée avec le président de **DEVIDA (Comisión Nacional para el desarrollo y vida sin drogas** [Commission nationale pour le développement et la vie sans drogues]), M. Rómulo PIZARRO, qui a expliqué la stratégie adoptée dans la lutte contre la culture de la feuille de coca, la production de pâte et sa commercialisation, par la filière illicite (trafic) ou pour son usage licite (consommation interne).

87 % des feuilles de coca sont destinés à la transformation en pâte-base. M. PIZARRO évalue à 180 tonnes la production de cocaïne au Pérou (contre 640 tonnes en Colombie et 90 tonnes en Bolivie), dont 92 % sont exportés.

Son équipe a élaboré un plan d'action pour la période 2007-2011 qui prévoit, en premier lieu, de renforcer la présence de l'État dans les zones de production et de promouvoir une stratégie de développement durable en encourageant des cultures de substitution dans ces zones, dont beaucoup sont aujourd'hui déboisées. La commercialisation de ces produits alternatifs, qui a été la pierre d'achoppement des politiques antérieures, s'orienterait notamment vers la vente destinée à la production de biocombustibles ou s'appuierait sur les bénéfices tirés de la vente des crédits d'émission créés par le protocole de Kyoto.

M. PIZARRO a également expliqué que la politique de DEVIDA consiste non seulement à éradiquer la production de coca, mais aussi à lutter contre la commercialisation des précurseurs, par un meilleur suivi de leur présence dans le pays.

La délégation a également visité le siège du **secrétariat général de la Communauté andine**, à Lima. Le retrait du Venezuela et la nomination des plus hauts fonctionnaires du SG de la CAN à des postes de ministres après les récentes élections péruviennes ont mis le secrétariat général dans une situation difficile, notamment sur le plan des ressources de fonctionnement. M. Cristian ESPINOZA, directeur général de la politique commerciale, a expliqué les conséquences du retrait du Venezuela de la CAN, en évoquant parallèlement la possibilité d'approfondir les relations avec la Bolivie ainsi que la perspective que le Mexique devienne un membre associé à moyen terme.

S'agissant des relations entre l'UE et la CAN, M. ESPINOZA a relevé que plusieurs États, du côté andin comme du côté européen, n'avaient pas encore ratifié l'accord de dialogue politique et de coopération signé en décembre 2003. Un échange de vues intéressant a eu lieu sur le mandat de négociation que la Commission européenne avait reçu de l'UE pour négocier avec la CAN; parmi les points les plus délicats de cette négociation figurent la question des droits de propriété

intellectuelle, en particulier dans ses aspects liés à la protection de la biodiversité et à la possibilité de maintenir les savoirs traditionnels en dehors des circuits commerciaux, ainsi que les produits agricoles, notamment la banane.

M. ESPINOZA a évoqué les accords de libre-échange que certains États membres de la Communauté andine ont souscrit avec les États-Unis, et qui ont motivé, aux dires du gouvernement de M. Chavez, le départ du Venezuela. En principe, la CAN n'est pas incompatible avec ces accords, pour autant que certaines conditions sont respectées, et en premier lieu l'application de la clause de la nation la plus favorisée.

La délégation a été reçue par le **premier adjoint de la défenseure du peuple, M. Samuel ABAD**, avec lequel elle a abordé notamment le projet de rétablissement de la peine de mort ainsi que le projet de loi sur les ONG.

En réponse aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, M. ABAD a indiqué que tout ce qui concerne les travaux de la Defensoría est disponible sur son site web, que visitent chaque année environ 2 500 personnes. Il a fait part de sa préoccupation devant la lenteur des procès et la décision du ministère de la défense de prêter une assistance juridique aux militaires impliqués dans les faits. La Defensoría fournit actuellement une assistance judiciaire à 260 victimes.

La délégation a visité le siège de l'**Agence péruvienne pour la coopération internationale (APCI)**, dont le directeur exécutif, M. HAYA de la TORRE, a expliqué que l'objectif de la loi sur l'enregistrement des ONG était de parvenir au maximum de transparence dans le fonctionnement de ces organisations et d'assurer une meilleure coordination des actions en les articulant dans des programmes de priorités d'action.

Conclusion

La visite de la délégation est intervenue quelques mois seulement après l'investiture du président Alan GARCÍA, mais elle a permis de constater quelles sont les priorités de son gouvernement, notamment en matière de lutte contre la pauvreté.

L'un des thèmes centraux de la visite était l'impact du développement minier du pays sur les communautés paysannes et l'environnement. L'activité minière constitue un secteur prioritaire, car il représente une source importante de devises, grâce notamment à la hausse des cours des minéraux. La délégation a toutefois constaté que les autorisations d'exploitation minière ne respectent pas la législation en vigueur et notamment le libellé de la convention 169 de l'OIT.

De surcroît, les redevances d'exploitation sont quasiment inexistantes, et le seul bénéfice qu'en tire le pays provient de la fiscalité. La part du secteur minier dans l'emploi n'est pas non plus très importante.

La visite avait également pour objet de recueillir des informations sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Le bilan est médiocre, ce qui s'explique d'abord par le manque de moyens, mais aussi par les entraves à la procédure. De plus, les victimes ou les familles des victimes ne reçoivent malheureusement pas l'assistance juridique

nécessaire pour que leur dossier soit traité comme il convient, alors que les accusés, eux, en bénéficient.

La visite a en outre permis d'obtenir des informations sur deux projets de loi actuellement en examen. Le premier porte sur le rétablissement de la peine de mort pour les personnes coupables de viol et d'assassinat de mineurs. Le second affecte directement les ONG qui travaillent au Pérou.

Pour ce qui est du premier projet de loi, il n'est pas certain qu'il soit adopté. S'il est vrai qu'une large part de la société péruvienne réclame le rétablissement de la peine de mort comme moyen de lutte contre la criminalité et que le gouvernement, dans une bonne mesure, se fait l'écho de cette inquiétude en élargissant les motifs d'application de la peine capitale à la notion diffuse de «terrorisme», il est à espérer que, si les députés se prononcent par un vote de conscience, le projet, quelle que soit sa forme, sera finalement rejeté. La délégation suivra attentivement le devenir de ce projet de loi à la rentrée du Congrès péruvien.

Enfin, le projet de loi sur le fonctionnement des ONG pourrait avoir pour conséquence une diminution des ressources de la solidarité internationale qui sont acheminées par ces organisations.

PARLAMENTO EUROPEO

Delegación para las relaciones con la Comunidad Andina

Visita de un grupo de trabajo al Perú 20-24 de noviembre de 2006

Lista de Participantes

Miembros de la Delegación

Nombre	Apellido	Grupo político	País
Sr. Alain	LIPIETZ , Presidente de la Delegación • Comisión de Asuntos Jurídicos, Miembro • Comisión de Comercio Internacional, Miembro	Verts/ALE	Francia

Sr. Ján	HUDACKÝ • Comisión de Industria, Investigación y Energía Miembro	PPE-DE	Eslovaquia
Sr. Emilio	MENÉNDEZ del VALLE • Comisión de Asuntos Exteriores, Miembro	PSE	España

Grupos Políticos de los Miembros de la Delegación

- PPE-DE:** Grupo del Partido Popular Europeo (Demócrata-Cristianos) y de los Demócratas Europeos
PSE: Grupo Socialista en el Parlamento Europeo
ALDE: Grupo de la Alianza de los Demócratas y Liberales por Europa
Verts/ALE: Grupo de los Verdes/Alianza Libre Europea
GUE/NGL: Grupo Confederal de la Izquierda Unitaria Europea/Izquierda Verde Nórdica
IND/DEM: Grupo Independencia/Democracia

Secretaría de la Delegación

Sr. Luis	MARTÍNEZ-GUILLÉN	Administrador Principal, Jefe de la Secretaría
Sr. Raymond	HERDIES	Asistente principal

Secretarías de los Grupos Políticos



UNIÓN EUROPEA

DELEGACIÓN DE LA COMISIÓN EUROPEA EN EL PERÚ

MISION PARLAMENTO EUROPEO

Grupo de Trabajo de la Delegación del Parlamento Europeo para las Relaciones con los Países de la Comunidad Andina Programa

Domingo 19 de noviembre

18:55	<i>Llegada en el vuelo de Iberia, procedente de Madrid IB 6651 Traslado al Hotel Country Club, San Isidro Delegación CE: Francisco Acosta Soto</i>
20:30	<i>Reunión de coordinación con la Comisión Europea Hotel Country</i>

Lunes 20 de noviembre

09:00	<i>Encuentro sobre Lucha Anticorrupción Entrevista con Javier Diez Canseco Lugar: Hotel Country</i>
11:00 – 12:00	<i>Encuentro sobre Descentralización Con Gerardo Távara (Responsable del Área de Incidencia Política del Grupo Propuesta Ciudadana), Eduardo Ballón (Responsable del Área de Comunicaciones del Grupo Propuesta Ciudadana), Julio Díaz Palacios y Carlos Herz (directivos de Red Perú) Lugar: Hotel Country Club</i>
12:30	<i>Briefing con los Embajadores de la UE Participantes: Embajadores UE y Jefe de Delegación Lugar: Hotel Country Club</i>
13:00	<i>Almuerzo con los Embajadores de la UE Participantes: Embajadores UE y Jefe de Delegación Lugar: Hotel Country Club</i>
15:00 – 16:00	<i>Reunión con la Comisión de Pueblos Andinos, Amazónicos y Afroperuanos, Ambiente y Ecología del Congreso de la República Participantes: Carlos Cánepa La Cotera (Presidente de la Comisión de Pueblos Andinos), María Sumire (accesitario) y Miembros de la Comisión Lugar: Congreso de la República</i>
16:00 – 17:00	<i>Entrevista con Primer Vice Presidente del Congreso, José Alejandro Vega Antonio Participantes: Delegación PE Lugar: Congreso de la República</i>
17:30 – 18:30	<i>Reunión con Rómulo Pizarro, Presidente Ejecutivo de DEVIDA Tema: Lucha contra la Droga (seguimiento de la visita de Pizarro a Bruselas) Srta. Liv 449-0661 anexo 305 lchacon@devida.gob.pe Lugar: DEVIDA</i>

Martes 21 de noviembre

08:00 – 08:45	Entrevista con Sofía Macher, Presidenta del Consejo de Reparaciones de las víctimas del terrorismo <i>Lugar: Hotel Country Club</i>
09:00 – 09:25	Entrevista en Radio Programas del Perú con periodistas Raúl Vargas y Augusto Álvarez Rodrich <i>Lugar: Radio Programas del Perú. Av. Paseo de la República 3866, San Isidro (frente a la Secretaría de la Comunidad Andina)</i> <i>Participantes: Alain LIPIETZ, Jan HUDACKÝ</i> <i>Delegación CE: ES</i>
10:00 – 11:00	Entrevista con el Vice Canciller Gonzalo Gutiérrez Tema: Cumbre de Lima 2008 <i>Lugar: Palacio de Torre Tagle</i>
11:30 – 12:30	Encuentro con organizaciones de Derechos Humanos Con Pablo Rojas (Coordinadora de DDHH), Francisco Soberón (Director de APRODEH), Rosa Villarán (secretaria ejecutiva del Movimiento Ciudadano “Para que no se Repita”), Angélica Mendoza (Presidenta de la Asociación Nacional de Familiares de Secuestrados y Desaparecidos del Perú – ANFASEP) <i>Lugar: Sede Coordinadora Nacional de Derechos Humanos. (Calle Pezet y Monel (ex Tupac Amaru) 2467, Lince, Teléfono: 702-2500)</i>
13:00 Almuerzo	Con Salomón Lerner Febres (ex Presidente CVR), Javier Ciurlizza (Director Ejecutivo del Instituto de Democracia y Derechos Humanos de la Universidad Católica) y Alan Fairlie (Internacionalista) <i>Lugar: Club Nacional.</i>
15:00 – 15:30	Encuentro sobre Reforma Judicial Entrevista con Instituto de Defensa Legal (IDL): Ernesto de la Jara, Hildergard Willer, Manuel Villavicencio <i>Lugar: Hotel Country Club</i>
16:00 – 17:30	Conferencia “Repensar lo político entre lo global y lo local: La contribución de la ecología política” <i>Profesor Teivo Teinoven, Director del programa de estudios sobre democracia y transformación global. Teléfonos 243-2199, 9382-9775 teivo@nigd.org</i> <i>Lugar: Ciudad Universitaria, Universidad Nacional Mayor de San Marcos</i> <i>Delegación CE: ACM, ES</i>
18:00 – 19:00	Reunión con Presidente del Consejo de Ministros, Jorge del Castillo; con la Segunda Vicepresidenta de la República, Lourdes Mendoza del Solar; y con la encargada de Prevención de Conflictos, María del Rocío Vesga <i>Lugar: Presidencia del Consejo de Ministros. Av 28 de Julio 878, Miraflores</i> <i>Participantes: Ignacio Sobrino</i>

Miércoles 22 de noviembre

08:00 – 08:50	Entrevista para programa “La buena tierra” (Antonio Brackk –TV Perú Canal 7) <i>Lugar: Hotel Country Club</i> <i>Delegación CE: Ernesto Salazar</i>
09:00 – 10:00	Encuentro sobre Minería CONACAMI , Confederación Nacional de Comunidades del Perú Afectados por la Minería: Entrevista con Luis Enrique Riofrío, Presidente de CONACAMI; Miguel Palacín Quispe, Luis Vittor, Lieven Pype y Mario Palacios Panés, miembros de CONACAMI. <i>Lugar: Hotel Country Club</i>
11:00 – 11:45	- RED MUQUI : Situación de la actividad minera en el Perú <i>Lugar: Hotel Country Club</i> <i>Participantes: Marco Arana, Juan Aste, Yuri Cahuata y Ana Leyva.</i>
11:45 – 12:30	- FEDEPAZ : Caso de la empresa Minera Majaz. <i>Lugar: Hotel Country Club</i> <i>Participantes: Juan Aste (Grupo Andes), Ximena Warnars (Cooperación) y Paula Meza (CEAS).</i>
13:00	Almuerzo libre
17:20	<i>Viaje a Piura en vuelo de LAN Perú, LP 304</i> <i>Llegada a Piura a las 19:55</i>

Jueves 23 de noviembre – PIURA

10:00-14:00	Visita al pueblo de Tambo Grande y el Valle de San Lorenzo (entrevista con el Alcalde Francisco Ojea: Teléfonos (073)36-8411, (073) 36-8413 y (073) 36-8277 (municipalidad), (073) 996-3751 (celular) (073) 36-8504 y (073) 36-8138 (Oficina particular) <i>Participantes: Misión PE</i>
16:30 – 17:30	Reunión con Luis Chiroque (Diócesis de Chulucanas), Eva Bolye y Lupo Canterac (Diaconía para la justicia y la Paz en Piura), Cidse Toro (Coopera-Acción) y (Propuesta Ciudadanía) <i>Lugar: Hotel Los Portales Piura</i> <i>Participantes: Misión PE</i>
19:25	<i>Retorno a Lima en vuelo de LAN Perú, LP 305</i> <i>Llegada a Lima a las 20:50</i>

Viernes 24 de noviembre – LIMA

9:00 – 10:00	Visita a la Secretaría General de la Comunidad Andina Entrevista con Christian Espinoza, Director General de Política Comercial, para tratar futuras negociaciones UE – CAN <i>Lugar: Sede de la Secretaría General de la CAN</i>
10:00 – 10:30	Conferencia de Prensa ofrecida Por Alain Lipietz, acompañado de Emilio Menéndez del Valle <i>Lugar: Sede de la Secretaria General de la Comunidad Andina</i> <i>Participan: Prensa local e internacional</i>

	<i>Delegación CE: ACM, ES, LP</i>
11:00 – 12:00	Debriefing con los Embajadores de la UE <i>Participantes: Embajadores UE y Jefe de Delegación de la Comisión Europea</i> <i>Lugar: Hotel Country Club</i> <i>Delegación CE: ACM</i>
Almuerzo	Libre
14:00 – 14:45	Entrevista con la Defensora del Pueblo, Beatriz Merino <i>Lugar: Sede de la Defensoría del Pueblo: Jr. Ucayali 388, Cercado de Lima.</i> <i>Delegación CE: ACM, Malin Ljunggren</i>
15:00 – 16:00	Reunión con Director Ejecutivo de la Agencia Peruana de Cooperación Internacional, Agustín Haya de la Torre <i>Lugar: Sede APCI, Av. José Pardo 261, Miraflores</i> <i>Delegación CE: ACM</i>
16:15 – 16:40	Entrevista con Ministra del Trabajo, Susana Pinilla <i>Lugar: Ministerio de Trabajo. (Av. Salaverry 655 Jesús María, 5to piso. El ingreso es por la playa de estacionamiento).</i> <i>Delegación CE: Ignacio Sobrino</i>
20:55	Salida a Madrid y Bruselas (vía Iberia, vuelo IB 6652) <i>Participantes: Emilio MENENDEZ del VALLE, Luis MARTINEZ GUILLEN; Raymond HERDIES</i>

Sábado 25 de noviembre – LIMA

10:20	Salida a París (vía TACA a Caracas, vuelo TA 34) <i>Participantes: Alain LIPIETZ</i> <i>Delegación CE: ACM</i>
--------------	--